Le Contrat Local Santé

Élaboré à partir d'un diagnostic local réalisé en 2016, le contrat local de santé (CLS), signé par la Communauté d'Agglomération, l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Groupe Hospitalier de Melun, en mars 2017, a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et notamment à renforcer l'offre de soins sur l'Agglomération.

La Communauté compte 67 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans un département, la Seine-et-Marne, qui est avant dernier département français en termes de densité médicale. Plus de la moitié des médecins qui officient sur l'agglomération ont plus de 55 ans et un tiers plus de soixante ans. La question de l'offre de soins - principalement concentrée sur le centre urbain - est donc bien primordiale sur Melun Val de Seine.

Cette priorité inscrite dans le contrat local de santé mobilise les différents partenaires. Comment la mettre en œuvre ? En encourageant la création de maisons de santé regroupant différents professionnels, en renforçant l'hospitalisation à domicile ou en développant l'offre en formation et l'accueil des internes pour les inciter à s'installer sur l'Agglomération.

Priorité à la prévention et à l'accès aux soins

Le CLS s'est fixé comme autre priorité de développer des actions de prévention santé pour les publics en situation de vulnérabilité liée à l'âge avancé, à l'isolement, à la précarité, au handicap et de développer l'éducation à la santé en direction de la jeunesse. C'est l'un des objectifs du Forum Santé Melun Val de Seine.

L'environnement, une question de santé

La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est aussi un état de bien être, physique, mental et social qui dépend de nombreux facteurs : notre environnement avec ses bruits, la pollution, notre cadre de vie, notre habitat… Dans une approche globale de la santé, le CLS intègre donc des mesures portées par la Communauté comme le développement des liaisons douces ou la lutte contre l'habitat dégradé. Autant d'actions qui contribueront, sur le long terme, à améliorer les conditions de vie des habitants et qui auront, par conséquent, un impact sur leur santé.

Les nouvelles ambitions du Contrat Local de Santé pour 2021

https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/politique-de-la-ville/sante/le-contrat-local-sante?

Après un premier CLS de trois ans, différents projets ont été mis au service de la population. Notamment la création d'une maison médicale à La Rochette ou l'amélioration de la couverture maladie complémentaire, qui a été ouverte à tous les publics éligibles du territoire intercommunal suite à la signature d'une convention partenariale. Afin d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux de la démographie des professionnels de santé, aux besoins en santé et en prévention des publics vulnérables, ce nouveau CLS propose un projet global autour de 15 actions-cadres. Il permettra notamment de :

- renforcer la densité médicale grâce à de nouveaux projets d'exercice et d'installation pour les professionnels de santé et les internes en médecine ;
- co-construire des actions de prévention à destination des femmes, des jeunes et des personnes âgées ou en situation de handicap physique ou mental ;
- faire la promotion de la santé environnementale et de l'urbanisme favorable à la santé.

TÉLÉCHARGER

Contrat Local de Santé | PDF - 5,6 Mo

ACTUALITÉS

EMPLOI / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / SANTÉ

Une bourse pour les étudiants en professions médicales

FONDS EUROPÉENS / SANTÉ

La Maison Médicale de La Rochette inaugurée

https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/politique-de-la-ville/sante/le-contrat-local-sante?

Toutes les actualités

À LIRE AUSSI

MON AGGLO, MA SANTÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30